

## AVIS PUBLIC



EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Que lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT 565-2020 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 475-2015.**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, durant les heures ouvrables du bureau, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 2 décembre 2020.



---

Sylvie Viens  
Directrice générale et secrétaire-trésorière